

INSTRUCTIONS DE COURSES

Championnat de Ligue Dériveurs R1 open

Samedi 11 Octobre 2025 et Dimanche 12 octobre 2025

(2 régates distinctes)

Ecole de Voile de Cherbourg - Grade 5A

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 Les règles de classe.
- 1.4 L'annexe P
- 1.5 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel devant la porte de l'atelier.

Jury-décisions sera mis en place.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le premier signal d'avertissement.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé en haut de la cale de mise à l'eau.
- 5.2 Délai entre l'affalé de l'Aperçu ou l'envoi du pavillon G à terre et l'envoi du signal d'avertissement : 60 minutes. Ceci modifie Signaux de course.

- 5.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.
- 5.4 Seul l'envoi du pavillon G  à terre, **autorise** la mise à l'eau des bateaux, éventuellement limitée aux séries dont les pavillons sont envoyés avec.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Les courses sont prévues selon le programme précisé ci-dessous :

	Régate du	Régate du
	<u>Samedi 11 Oct</u>	<u>Dim 12 Oct.</u>
Confirmation des inscriptions dans l'accueil de la Base Nautique faite par les entraîneurs.	de 09h00 à 11h30 valant émargement Aller	de 08h30 à 09h15 si non inscrit le samedi
Briefing entraîneurs, présence obligatoire Salle de réunion - EVC	12h30	09h00
Emargement Aller	Non (confirmation inscription faisant foi)	oui (entrée de l'atelier)
1 ^{er} signal d'avertissement prévu, courses à suivre	14h00	10h30
Emargement Retour	oui (entrée de l'atelier)	oui (entrée de l'atelier)
Proclamation des résultats sur le parking de la Base Nautique	Affichage seulement	A la suite

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé sur le Bateau Comité avec un signal sonore, cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. GROUPES - PAVILLONS DE CLASSE

- 7.1 Groupes à l'inscription :
Chaque équipage est inscrit dans un groupe correspondant à une classe de bateau, ou à un groupe interséries,
ex : ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7, Intersérie simple, etc ...

7.2 Groupes de départ :

Les classes qui partent ensemble voient leurs **pavillons envoyés ensemble** au signal d'avertissement. Les groupes au départ et l'ordre des départs pourront être recomposés à chaque course à la discrétion du Comité de Course.

Groupe à l'inscription		Pavillon	couleur	Parcours
ILCA 7	R1	Laser	Laser Rouge	1, 2 ou 3
ILCA 6	R1		Laser Blanc	
ILCA 4	R1		Laser Jaune	
OPTIMIST	R1	OPTIMIST	Rouge	3
OPEN SKIFF	R1	Open Skiff	Blanc	3
420	R1	420	Blanc	1,2 ou 3
RS FEVA	R1	Rs Feva	Blanc	1,2 ou 3

7.3 Groupes de classement :

En temps réel : il correspond au groupe d'inscription de chaque équipage sous réserve : d'un **minimum de 5 bateaux classés** dans la série et qu'un autre groupe n'atteignant pas ce seuil n'amène à fusionner la série avec une (ou plusieurs) autre(s), dans un groupe classé en temps compensé.

En temps compensé : afin d'atteindre le seuil minimum de 5 bateaux (également exigé pour un classement en inter série), un groupe peut être composé d'une série totalisant moins de 5 bateaux inscrits, classée en temps compensé avec une (ou plusieurs) autre(s) série(s). Un groupe en temps compensé à l'inscription, suffisamment important, peut être scindé en plusieurs groupes de classement, dont ceux totalisant au moins 5 bateaux peuvent être classés en temps réels.

8. ZONE DE COURSE

La zone de course sera la partie Est de la grande rade.

9. PARCOURS

Les parcours (1,2 ou 3), figurent en Annexe des présentes Instructions de Course. Les parcours à effectuer seront définis par le comité de course avec les flammes numérique 1, 2 ou 3. (cf annexes)

10. MARQUES

	Rond Grande Rade - Dériveurs
<i>Marques de départ et matérialisation de la ligne</i>	Entre le mât arborant le pavillon orange sur le Comité de Course et la bouée rose avec pavillon orange
<i>Marques de parcours</i>	Bouées cylindriques rouges
<i>Marques d'arrivée et matérialisation de la ligne</i>	2 bateaux arrivée avec pavillon bleu

Les marques de parcours sont à contourner à bâbord.

Le comité de course, ou le jury pourra déplacer une marque quelconque **sans le signaler** aux concurrents, sous réserve qu'aucun bateau ne navigue sur la section de parcours qu'elle termine. Ceci modifie la RCV33.

11. LE DEPART

Le départ sera donné suivant la RCV 26.

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS.

12. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'**un tour**.

12.2 L'annexe P sera de vigueur.

13. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

13.1 Le temps cible pour finir les parcours est de 30 minutes.

13.2 Délai pour finir **après le premier** bateau (du type le plus lent en Inter série, de son groupe de départ - voir coef. - parmi ceux navigant sur le même parcours) : 15 min.

13.3 Il n'y a pas de temps limite défini pour l'arrivée du premier.

14. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 14.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du club.
Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 14.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course ait signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 14.3 Des avis seront affichés dans les 10 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoins.
Les instructions auront lieu dans la salle du jury, à l'étage de l'EVC. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 14.4 Un bateau ayant l'intention de réclamer doit impérativement en informer le Comité de Course (bateau départ) ou le bateau Jury dès son arrivée dans la course concernée.
- 14.5 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 14.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente
 - Règles de sécurité
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Evacuation des détritrus
 - Communication radio et téléphone
 - Equipement individuel de sécurité
 - Abandon (IC 15.2)
 - Règle du pavillon « G » (IC N° 4.3)
 - Remplacement d'équipement (IC 16)
- Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide.
- 14.7 Une demande de réparation ou de réouverture d'instruction ne doit pas être déposée plus de 30 minutes après que la partie demandant une réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

15. CLASSEMENT

- 15.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 2

15.2 Courses retirées :

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand **3 courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

16. REGLES DE SECURITE

16.1 Modalité de l'émargement au départ et au retour :

Au départ : la conformité de la préinscription fera office d'émargement de départ le samedi 11 Octobre 2025.

Le dimanche 12 octobre 2025, les entraîneurs devront émarger sur la feuille à l'entrée de l'atelier.

Au retour : les coureurs devront émarger sur la feuille à l'entrée de l'atelier avant l'heure limite de dépôt des réclamations,

En cas de manquement, le Jury décidera de l'opportunité d'une pénalité avec ou sans instruction.

Pénalité sans instruction aux coureurs (10%)

16.2 Un bateau qui **abandonne** une course doit le **signaler** au comité de course dès que possible.

16.3 En cas de besoin, le chef sécu enverra depuis son bateau un pavillon V (RCV 37) qui signalera la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif sécurité.

16.4 Une bouée rouge sécu ronde sera mouillée sous le vent de la ligne de départ pour tous les bateaux qui seraient en difficulté.

17. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

18. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

18.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

18.2 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

19. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritrus dans l'eau. Les détritrus peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

20. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

21. COEFFICIENT

Les coefficients à utiliser pour le calcul en temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FF Voile seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard 1 heure avant l'heure limite de dépôt des réclamations.

22. PRIX

Des médailles seront remises à la remise des prix.

**TOUTES LES MESURES MINISTERIELLES, PREFECTORALES AINSI QUE LES
RECOMMANDATIONS FEDERALES EN VIGUEUR A L'EPOQUE DEVRONT ETRE
INTEGRALEMENT RESPECTEES**

Arbitres désignés :

Président du comité de course dériveurs : Patrick VILLETTE

Secrétaire du comité de course dériveurs : Claudette VILLETTE

Président du Jury : Pierre-Paul MONNERON

Arbitre stagiaire Jury : Bernard Kirsch

Arbitre stagiaire : Jérôme COUENNE

Annexe

PARCOURS

Parcours 1 : Départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – Arrivée

- Flamme 1



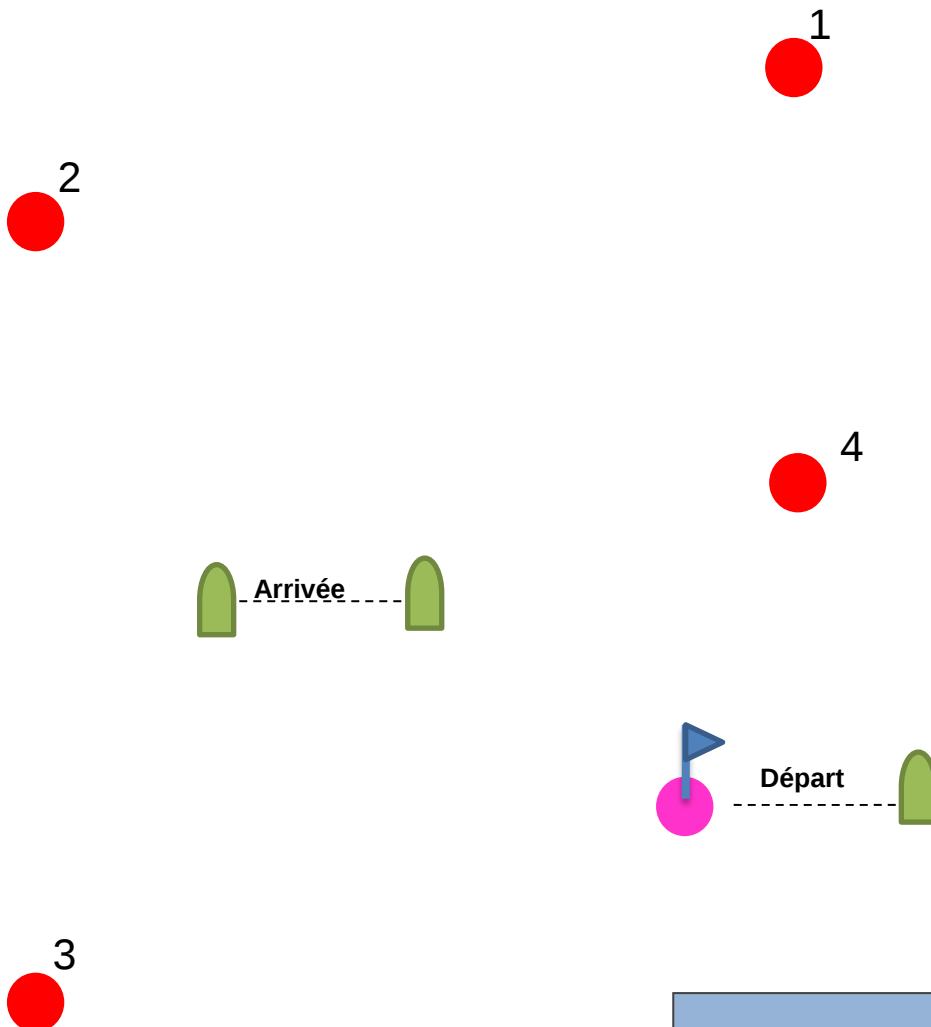
Parcours 2 : Départ – 1 – 4 – 1 – 2 – 3 – Arrivée

- Flamme 2



Parcours 3 : Départ – 1 – 2 – 3 – Arrivée

- Flamme 3



Zone entraineurs